



Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Juillet 2021

PRESENTS : THOMAS Yann, BOUHIER Marion, CANTIN H-Dominique, LEMETAYER Florence, HANNOQUE Christophe, CHANSON Jean-Claude, BESSONNET Annie, BARLAAM Franck, RAFFIN Loïc, JAN Flavie, BESSONNET Séverine, CROCHET Gaël, CHOPIN Aline, GUERINEAU Mickaël, GRELIER Emeline, BRET Dominique, MANDIN PANSERRIEU Frédérique, RUESZ Emilie

ABSENTS EXCUSES : BARBEAU Laurent (pouvoir à Mme BOUHIER M.), BOUQUET Alexandra (pouvoir à Mr GUERINEAU M.), GARANDEAU Alexandra, POGU Nicolas,

Secrétaire de Séance : Mr Loïc RAFFIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution.

2- DEMISSION DE M.PRAUD CHRISTIAN, CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DE SON REMPLACANT

Le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Madame Véronique LOISEAU dans ses fonctions en qualité de conseiller municipal suite à la démission de Mr PRAUD Christian. Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

3- CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DU BOULODROME AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « PETANQUE BREMOISE » ET DU « C.R.A.C.S. »

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention tripartite d'utilisation et de mise à disposition du boulodrome au profit des associations « pétanque brémoise » et « C.R.A.C.S. ».

4- CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS AU PROFIT D'ASSOCIATIONS BREMOISES

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention d'utilisation et de mise à disposition des courts de tennis au profit des associations brémoises utilisatrices.

5- CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE « LES 4 VENTS » AU PROFIT D'ASSOCIATIONS BREMOISES

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention d'utilisation et de mise à disposition de la salle « les 4 vents » au profit des associations brémoises utilisatrices.

6- CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES DU BRANDAIS AU PROFIT D'ASSOCIATIONS BREMOISES

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention d'utilisation et de mise à disposition de la salle des fêtes du Brandais au profit des associations brémoises utilisatrices.

7- CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE OMNISPORTS AU PROFIT D'ASSOCIATIONS BREMOISES

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention d'utilisation et de mise à disposition de la salle omnisports au profit des associations brémoises utilisatrices.



8- CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ESMBB

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention d'utilisation et de mise à disposition du stade municipal au profit de l'ESMBB.

9- ANTENNE RELAIS FREE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - AVENANT N° 1

Le Conseil a validé les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur FREE actant une augmentation du montant de la redevance annuelle à 4000€ et le renouvellement par anticipation de la durée de l'occupation à 12 ans à compter de la signature de l'avenant.

10- DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n° 1 au budget principal 2021 qui porte sur une augmentation des crédits aux articles D.165 et R.165 (dépôts et cautionnement reçus) de 1 100 € .

11- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties serait limitée à 40% pendant deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

12- RENOUELEMENT DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – ECOLE SOL ET VENT – RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil Municipal a décidé, en accord avec le Conseil d'Ecole, de renouveler la dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2021 sur la base des horaires suivants : 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi (pas de classe le mercredi)

13- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ECOLE SOL ET VENT PAR L'ALSH POUR L'ETE 2021

Le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de l'ALSH pour la période du 7 juillet au 31 juillet 2021 une partie des locaux de l'école Sol et Vent.

14- TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée 2021/2022 et de la manière suivante :

Situation	Conséquences tarifaires							
	Inscription	Tarif applicable			Annulation	Tarif applicable		
		Commune	Hors commune	PAI		Commune	Hors commune	PAI
La mairie est informée au-delà de 7 jours ouvrés avant la date du repas	Tarif du repas en vigueur	3,50 €	4,00 €	1,00 €	Pas de facturation	/ €	/ €	/ €
La mairie est informée entre 7 et 2 jours ouvrés avant la date du repas	Tarif du repas en vigueur avec majoration de 15,00%	4,03 €	4,60 €	1,15 €	2 jours de carence au tarif en vigueur	3,50 €	4,00 €	1,00 €
La mairie est informée moins de 2 jours ouvrés avant la date du repas	Tarif du repas en vigueur avec majoration de 50,00%	5,25 €	6,00 €	1,50 €	2 jours de carence au tarif majoré de 15,00%	4,03 €	4,60 €	1,15 €
La mairie n'est pas informée de l'absence ou la présence au repas	Tarif du repas en vigueur avec majoration de 70,00%	5,95 €	6,80 €	1,70 €	2 jours de carence au tarif majoré de 50,00%	5,25 €	6,00 €	1,50 €

15- REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal a approuvé les quelques modifications apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire.

16- TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs en vigueur du service de garderie périscolaire pour l'année 2021/2022, qui sont :

Tarifs à la demi-heure :

Lieu de résidence	QF < 500	501 < QF < 800	801 < QF < 1200	QF > 1200	Autres régimes avec ou sans QF
Brem	0,55 €	0,73 €	0,88 €	1,05 €	1,15 €
Hors commune	0,63 €	0,97 €	1,07 €	1,26 €	1,37 €

17- REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PERISCOLAIRE - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal a approuvé les quelques modifications apportées au règlement intérieur du service de garderie périscolaire.

La charte de bonne conduite, commune aux services de restauration scolaire et de garderie périscolaire, a fait également l'objet de quelques modifications qui ont été approuvées par l'assemblée.

18- RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – APPROBATION DE LA FAISABILITE – PROGRAMME DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal a validé l'étude de faisabilité et le programme de travaux du projet de rénovation et d'extension du restaurant scolaire tels que présentés.

19- REMPLACEMENT DES PRISES DE NOEL SUR CANDELABRES – CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil Municipal a décidé de confier au SyDEV le remplacement de 16 prises guirlandes sur points lumineux pour une participation financière communale de 3 797 €.

20- TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE LOTISSEMENT « LES LAVAGNONS » - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE SYDEV/SIPO PHILAM/LA COMMUNE DE BREM SUR MER

Le Conseil Municipal a accepté les termes de la convention tripartite établie entre le SyDEV/SIPO PHILAM/et la commune de Brem sur Mer pour les travaux neufs d'éclairage du lotissement « les lavagnons », étant précisé que le coût des travaux (15 982€) est entièrement à la charge du lotisseur.

21- LOTISSEMENT « LES LUCINES » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES AMENAGEURS SIPO PHILAM POUR REALISATION DE LOTS SOCIAUX CONSTRUCTIBLES DANS LE CADRE DE L'ACCESSION A LA PROPRIETE

Le Conseil Municipal a décidé de signer une convention de partenariat avec les aménageurs SIPO PHILAM pour la réalisation de lots sociaux constructibles dans le lotissement « les Lucines ».

Le Maire, Yann THOMAS

